



LIPADHOJ A.s.b.l., Ong/DH

Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice
Comité Exécutif

COMMUNIQUE DE PRESSE N°02/CP/CE/03/2017

LA REPARATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DANS L'AFFAIRE GERMAIN KATANGA REJOUIT SES VICTIMES MAIS RISQUE D'ATTRISTER CELLES DE THOMAS LUBANGA

La Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme et la Justice (LIPADHOJ) salue la décision de la réparation individuelle et collective de la Chambre de première instance II en faveur des victimes des crimes internationaux dans l'affaire le Procureur contre Germain KATANGA de ce 24 mars 2017.

Elle se réjouit aussi du fait que les charges qui n'avaient pas été prises en compte dans cette affaire bénéficieraient d'une assistance sociale de Fonds au profit des victimes, ainsi entre autre les victimes des violences à caractère sexuel et les enfants associés aux groupes armés peuvent en bénéficier.

La LIPADHOJ note avec satisfaction que ces milliers des victimes soient réparées après au moins une décennie de déception de longue attente, ce qui a occasionné des sérieux problèmes de santé physique et mentale chez certaines, entraînant chez d'autres la mort faute d'une bonne prise en charge médicale.

Au-delà de tout, notre organisation exprime la crainte de voir des frustrations grandir dans le chef des victimes de Thomas Lubanga qui elles, nonobstant leur choix pour la réparation individuelle, il leur a été décidé la réparation collective. Certes, cette première décision de la réparation individuelle de la Cour Pénale Internationale soit bien accueillie à sa juste valeur par les victimes concernées mais, peut si on n'y fait pas attention, retarder le processus de la réconciliation par le mécontentement qu'elle peut créer dans l'autre camp.

« *L'affaire Germain Katanga étant de la situation de la RD Congo, j'exhorte les autorités congolaises nationales et locales à tirer leur épingle de jeu par leur apport significatif dans l'exécution, facilitation et concrétisation de réparation des victimes et surtout dans le développement de l'environnement des communautés affectées concernées. Elles doivent mettre en œuvre des projets ralentissant ou mettant fin à la pauvreté misérable qui a atteint son paroxysme actuellement, déclare **Eloi URWODHI, Coordonnateur de la LIPADHOJ** ».*

« *Pour maintenir une cohésion sociale et apaisée, les victimes qui se sont vues octroyées la réparation collective, j'exhorte en faveur de ces dernières la réparation collective qui prend en considération les intérêts individuels, ajoute **Serge NGABU, Directeur des Affaires Juridiques de la LIPADHOJ** ».*

Fait à Bunia, le 24 mars 2017